LE JOURNAL DE LA SECTION DES YVELINES

Solidaires Finances Publiques 78
SYNDICAT NATIONAL
Section des Yvelines

Février 2016

CHARLIE LA FRONDE

A vos Agendas

Assemblée Générale
le mardi 12 avril 2016

SOMMAIRE

Alerte ! Massacre et dépeçage de la DGFIP	page 1
Dossier: un dialogue social impossible	page 2 à 4
Encore et encore des suppressions d'emplois	page 5
Les infos du CHSCT	page 6
Fiche Pratique: la retraite	page 7
Adhérez , Abonnez-vous à l'unitéinfo	page 8

solidairesfinancespubliques.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr
Tel: 07 81 54 58 34

Dossier: Un dialogue social impossible.

Le dialogue social est régit par le code du travail. Quelque soit l'entreprise ou l'administration, celle-ci doit tenir des comités où se rencontrent les directions et les représentants du personnel.
Dans notre administration, le dialogue social se décline du national au local par le biais :
des comités techniques.
Après les décisions prises au niveau ministériel, (CTM comité technique ministériel), les décisions sont discutées à la DGFIP au CTR (comité technique de Réseau) , puis la mise en application au niveau local est discutée au sein des CTL (comités techniques locaux). Les directions à chaque niveau sont tenues de présenter aux organisations syndicales tous les sujets relatifs à l'organisation du travail ainsi que le budget.
Des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, ils veillent à tout ce qui a trait à la sécurité mais aussi aux conditions de vie au travail. Ils peuvent également donner leur avis sur les réorganisations, et évaluer si celles-ci ont un impact sur la santé physique ou mentale des agents.
Malheureusement, dans l'Admnistration les CHSCT ne peuvent donner que des avis, alors que dans les entreprises privées ses décisions doivent être obligatoirement suivies d'effet.
Des conseils d'actions sociales; Ils organisent et animent l'ensemble de l'action social. Au niveau local, c'est l'instance qui se prononce sur les différentes actions menées dans le département pour toutes les personnes travaillant au sein du ministère des finances (dgfip, douanes, insee). Dans cette optique nous examinons les Crédits de l'Action Sociale dit « CAL ». Nous discutons également du logement, de la restauration, de la médecine de prévention, des aides pécuniaires , des places en crèches qui dépendent du ministère. L'action sociale : c'est tout ce qui peut améliorer votre quotidien en dehors du travail et qui vous aide à travailler plus sereinement. On ne peut pas bien vivre au travail quand les difficultés s'accumulent à l'extérieur.
Des Commissions administratives paritaires
Celles-ci se tiennent sur tous les actes administratifs relatifs à la situation administrative des agents; mutations, évaluations, promotions par liste d'aptitude, tableaux d'avancement, refus éventuels de temps partiel.

Au niveau du département

Comité technique local (CTL)

Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail. (CHS-CT)

Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)

Commission Administrative Paritaire Locale CAPL

Solidaires Finances Publiques Yvelines a des élus dans toutes les instances

solidairesfinancespubliques.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr
Tel: 07 81 54 58 34

Le contexte

Au niveau fonction publique, le projet de protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations) n'a pas été validé. Solidaires, CGT et FO ont refusé de signer ce projet de réforme de la Fonction Publique compte tenu des trop nombreuses injustices et dangereuses ambiguïtés qu'il contient et que le gouvernement a refusé de lever malgré plus d'un an de discussions. Ces 3 organisations syndicales représentent ensemble plus de 50 % des personnels des 3 versants de la Fonction Publique. Dès lors, le protocole d'accord PPCR ne devrait pas s'appliquer (article 1er de la loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social dans la fonction publique). Le 30 septembre, M. Valls et Mme Lebranchu ont pourtant décidé de passer en force, sans respect aucun de la démocratie sociale ni de la loi.

Force est de constater que le Gouvernement n'a pas respecté ses engagements, et foulé au pied la démocratie sociale.

Dans une logique de restriction budgétaire, la DGFIP dans son ensemble est mise à mal du fait des préférences demeurant ciblées sur les administrations dites « sécuritaires ».Les mesures prises par le gouvernement oublient de renforcer les services qui, à la DGFiP et dans d'autres administrations de l'État, combattent au quotidien la délinquance financière, dont chacun sait qu'elle est intimement liée au financement du terrorisme ou encore aux systèmes mafieux. Plus largement, elles oublient, une fois encore de renforcer la capacité de l'État à assurer ses propres recettes et donc une action publique essentielle en termes de cohésion sociale, de sécurité, et d'activité économique.

Dans ce contexte sécuritaire, la DGFIP risque de voir encore son budget rogné et les économies se font encore et toujours sur l'emploi. Pour s'adapter, elle a mis en œuvre des restructurations tous azimuts qui resserrent les équipes sur des travaux de masse.

Les agents trinquent! Preuve en est le durcissement des règles de gestion, la fusion des RAN, le maintien 3 ans sur son métier pour les premières affectations B et A, ou 3 ans sur la même résidence pour les premières affectations des cadres C. Des restrictions d'autant plus injustes que le budget de l'action sociale baisse alors qu'il n'est déjà pas en mesure de répondre aux actuelles demandes de logements.

Le dialogue social à la DDFIP des Yvelines

Les restructurations sont maintenant régulièrement présentées au CHSCT avant d'être examiner au CTL qui peut ainsi être éclairé sur l'impact sur les conditions de travail. Cependant, force est de constater que les projets présentés ne comportent pas d'éléments suffisants faute de projets travaillés suffisamment en amont. Ainsi on nous indique une cloison sur un plan, mais celle-ci n'est pas implanté dans la réalité. Par exemple lors de la fermeture de la Trésorerie de Meulan, pour accueillir les collègues sur le secteur recouvrement du SIP des Mureaux, l'espace a été agrandi après la suppression d'une cloison, une autre devant être placée entre le secteur d'assiette et le secteur recouvrement afin de limiter les nuisances sonores. Dans les faits, cette cloison n'est pas posée et les agents se retrouvent à travailler dans un grand open-space générant des nuisances sonores importantes.

Les représentants du personnel ont donc été trompés et ont été amenés à donner un avis sur des élements faux. Cette façon de faire est inadmissible.

Compte tenu des difficultés rencontrées lors de la mise en place des nouvelles structures sous la pression des économies budgétaires et dans un contexte de dialogue social dégradé, Solidaires Finances Publiques s'est opposé fermement à l'administration et a boycotté les derniers CTL.

Cette fois ont été examinés au CHSCT :

<u>La mise en place des PCRP (pôle Contrôle Revenus/patrimoine)</u>

Implantés au nombre de 4, (3 à St Germain, 1 à Versailles), les PCRP impactent pour le moment peu le quotidien des agents. En effet, ils recouvrent la mise en place précédente des brigades de patrimoine et revenus qui n'avaient qu'une existence officieuse.

Les FI (Fiscalité immobilière) Gestion restent à Mantes La Jolie et … deviennent des antennes des PCRP et sont maintenues compte tenu de l'éloignement géographique. Les représentants Solidaires au CHSCT, ont veillé à ce que les collègues de spécialité FI ne soient pas contraints de travailler sur l'IR. En effet, les inspecteurs sont placés sur des spécialités, et la spécialité FI existe toujours. Les inspecteurs sortant d'école doivent rester 3 ans sur leur spécialité avant de pouvoir en changer. Des garanties ont été données en séance sur ce sujet.

La création de la Trésorerie de Rambouillet hospitalier

Pour coller à la réforme hospitalière, notre réseau s'adapte et crée des trésoreries spécialisées. On est loin du service public. Il faut comprendre ici par "Public", les structures hospitalières et non les patients débiteurs. D'ailleurs, rien n'est fait pour les accueillir. Avec le choix de Rambouillet, on s'éloigne des structures en elles-mêmes et l'accueil exigu démontre bien qu'il est fait peu de cas des publics fragiles.
Reste bien sûr en instance le devenir des trésoreries de Saint Arnoult et Chevreuse qui perdent la mission de gestion hospitalière. Le directeur a déclaré qu'il ne prendrait pas la décision de fermetures une année d'élection.

Avec les dernières CAPL

L'affectation des cadres C appelés sur liste complémentaire s'est effectuée dans la plus grande opacité. A tel point que la CAPL d'affectation s'est tenue bien après leur arrivée; la direction, au mépris de toutes les règles de gestion du personnel, envisageait de ne pas la tenir ! Tous les agents C recrutés sur liste complémentaire ont été affectés ALD (à la disposition du directeur) sur la RAN (Résidence Administrative Nationale) ou sur le département. L'ensemble des agents "ALD département" a été affecté sur la RAN de Mantes La Jolie sans tenir compte des grandes difficultés que cela pouvait entraîner sur leur vie personnelle. A l'étude du mouvement nous avons observé que ces agents C n'avaient pas été affectés sur les sites les plus déficitaires en agent C. En fait les agents ALD sont venus compenser un déficit existant au niveau des cadres B (Contrôleur), au mépris des règles statutaire ! (Nous sommes étonnés de l'absence de compensation en terme de rémunération, là les règles sont appliqués) . Suite à nos interventions, seules des promesses ont été faites pour envisager des solutions pour les cas les plus difficiles dès le mouvement de septembre. Nous serons vigilants sur l'application de la parole donnée. Si les cadres B n'ont pas eu les mêmes soucis au niveau des affectations, la capl a révélé un mouvement déficitaire. Force est de constater avec tous ces emplois vacants qu'on supprime plus d'emplois qu'on veut bien le dire. Et qu'on ne nous parle pas de vacances frictionnelles, vu l'ampleur de ce phénomène qui s'installe dans la durée.
Compte tenu de la situation déficitaire des effectifs du département, du nombre de postes restant vacants à l'issue du mouvement, de la non application des règles d'affectation, les élus de Solidaires Finances Publiques Yvelines ont voté contre les projets de mouvements locaux. Bien sur l'Administration n'a pas revu sa copie.

Conclusion

Oui vraiment le dialogue social ne coule pas de source ! Cela entraîne toute une série de difficultés.

Nous faisons face à :

- une baisse des effectifs ;
- des restructurations incessantes ;
- un manque de soutien de la hiérarchie de proximité ;
- un encadrement trop dirigiste ;
- une perte de confiance ;
- un sentiment de ne plus rendre service au public du fait de l'impossibilité d'effectuer un travail de qualité ;
- une absence de reconnaissance ;
- un contournement et un durcissement des règles de gestion des agents ;
- et des fermetures de sites...

Autant de facteurs qui ont un impact direct sur la qualité de vie au travail et la santé des agents qui ne sont pas correctement évaluées à ce jour. Nous vous rappelons que ce département n'a toujours pas de médecins de prévention.

Encore et encore des suppressions d'emplois....

Le 19 janvier nous a été proposé un CTL concernant entre autres sujets, les propositions relatives aux suppressions d'emploi 2016 et aux redéploiements. Chaque année la direction voudrait qu'on entre dans une discussion sur la gestion de la pénurie, elle voudrait qu'on réponde ensemble à la question: où doit-on supprimer des emplois ? Nous rappelons notre opposition à cette politique dogmatique contre -productive consistant en la suppression d'emploi dans notre administration. Accepter cette compromission nous entraînerait bien loin de notre rôle ; A savoir la défense des agents et de leur travail! C'est à la direction d'assumer seule les conséquences dévastatrices de cette politique. Nous avons bien entendu boycotté ce CTL

Le déficit social induit par ces suppressions en termes de dégradation du Service Public, de la réalisation des missions et des conditions de travail des agents, se creuse d'année en année.

Au-delà des suppressions d'emplois, l'écart constaté entre les emplois implantés et les emplois réels, notamment dans les catégories C et B, conduit à des déficits significatifs dans tous les départements et particulièrement dans les Yvelines.

Ce déficit d'agents génère **des difficultés professionnelles et humaines au quotidien** dans les services. Il est inadmissible que les agents fassent les frais de la politique calamiteuse de la Direction Générale en matière de gestion prévisionnelle des emplois et de recrutement. Les débuts de solution passent par **une politique ambitieuse et anticipée de recrutement pour les années à venir et bien sûr par l'arrêt des suppressions d'emplois.**

Services	A+	A	B	B géo	C	Total	
SIP Poissy Nord	0	0	0	0	-1	-1	Pôle Gestion fiscale
SIP St Germain en laye Est	0	0	-1	0	0	-1	
SIP St Germain en laye Sud	0	0	0	0	-1	-1	
SIE Rambouillet	0	0	-1	0	0	-1	
SIE St Germain en Laye Nord	0	0	-1	0	0	-1	
SIE Poissy	0	0	0	0	-1	-1	
SIE Versailles Nord	0	0	0	0	-1	-1	
Pôle CE St Germain en Laye	0	-1	0	0	0	-1	
Pôle CE Versailles	0	0	-1	0	0	-1	
SPF Mantes	0	0	-1	0	0	-1	
Service Commun Rambouillet	0	0	0	0	-1	-1	
1re BDV St Quentin	0	-1	0	0	0	-1	
2eme BDV Plaisir	-1	0	0	0	0	-1	
5eme BDV Poissy	0	-1	0	0	0	-1	
8eme BDV Versailles	-1	-9	0	0	0	-10	
Total Pôle Gestion Fiscale	***-2***	***-12***	***-5***	***0***	***-5***	***-24***	
Plaisir Ets Hospitalier	0	0	0	0	-2	-2	SPL
Total Secteur Public Local	***0***	***0***	***0***	***0***	***-2***	***-2***	
Pole Gestion Publique	0	0	-3	0	-2	-5	Direction
Pôle Gestion Fiscale	0	0	-1	0	-1	-2	
Pôle Pilotage et Ressource	0	0	-1	0	0	-1	
Encadrement	-2	0	0	0	0	-2	
total Direction	***-2***	***0***	***-5***	***0***	***-3***	***-10***	
Total DDFIP	**-4**	**-12**	**-10**	**0**	**-10**	**-36**	DDFIP

solidairesfinancespubliques.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr
Tel: 07 81 54 58 34

Les infos du CHSCT

Dans le cadre de la prévention, le CHSCT met en place des formations à destination des agents.
Seront proposés en 2016, des stages " sauveteurs secouristes au travail ", des stages de "conduite automobile" pour lutter contre le risque routier, des stages " gestes et postures " pour lutter contre le mal de dos, des stages de "manipulation des extincteurs", ainsi que d'autres.
Des stages d'habilitation électrique sont aussi dispensés aux collègues de logistique et en charge de la gestion de site. Dans les services, il faut en effet une habilitation pour pouvoir changer une ampoule et réarmer un disjoncteur. En cas d'accident au cours d'une de ces opérations, le collègue ayant effectué ces opérations sans habilitation serait en tort, autant que l'administration.
Les stages proposés juqu'alors par l'assistante de prévention devraient l'être maintenant par l'intermédiaire de la formation professionnelle, ce qui permettra une meilleure diffusion.

N'hésitez pas à suivre un stage proposé par le CHSCT. Tous sont mis en place pour votre sécurité et votre bien être au travail.

La mise en place des stages proposés par le CHSCT, ressort généralement des recensements du DUERP. Ce document unique d'évaluation des risques professionnels est un outil que chacun doit utiliser. Si on peut avoir l'impression qu'il n'est pas suivi d'effet, c'est qu'il est particulièrement volumineux et que toutes les améliorations ne peuvent être apportées en une fois. Il est néanmoins un outil de référence tout au long de l'année pour l'ensemble des membres du CHSCT.

Il permet par exemple de lutter efficacement contre le risque de chute qui génère souvent des blessures nécessitant un nombre de jours important d'arrêt de travail et bien des souffrances. En effet le nombre de chutes à l'intérieur des services a considérablement baissé depuis ces dernières années, démontrant sur ce point l'action du CHSCT qui y a été particulièrement attentif.
C'est d'ailleurs dans cette optique que la partie accessible du parking du 12 rue de l'école des postes sera arasée et re-goudronnée correctement.

La démarche en psycho-dynamique du travail sur les structures d'accueil a enfin redémarré, souhaitons qu'il en ressorte des éléments positifs pour chacun, et que cette expérience ouvre les yeux de tous sur les risques psycho-sociaux.

Un CHSCT exceptionnel a eu lieu le 22 décembre 2015 ayant pour thème la sécurité, suite aux attentats du 13 novembre. Imposé à la suite de la demande des OS au niveau national, il n'a que formalisé un dialogue ayant eu lieu dans les Yvelines au fur et à mesure des derniers jours de l'année 2015. D'ores et déjà, les besoins des accueils ont du faire l'objet de recensement. Force est de constater cependant qu'il s'agit d'un travail de mise à niveau constante des matériels existants. Dans la période, les exercices incendie ne doivent pas être suspendus mais éventuellement aménagé lorsque les rassemblements ont d'ordinaire lieu sur la voie publique.

Fiche pratique: La Retraite

Sujet de société majeur, c'est aussi un sujet techniquement compliqué où s'enchevêtrent des enjeux sociaux, politiques, budgétaires tant collectifs qu'individuels... Dans une époque marquée par une certaine pensée unique ultra-libérale, les différents gouvernements ont mené, en à peine 20 ans, 4 grandes contre-réformes de 1993 (Balladur) à 2013 (Ayrault) qui ont drastiquement réduits les droits des salariés. Pour autant, le système de retraite par répartition, obligatoire et collective, demeure le meilleur modèle et les salariés français bénéficient de certaines garanties que nous envient nombre de salariés américains, ruinés suite à l'effondrement de leurs fonds de pension. Pour Solidaires Finances Publiques, le salaire continué qu'est la retraite...cela ne se joue pas en bourse !

Le système de retraite français – c'est le résultat de l'histoire – est particulièrement complexe avec une multitude de caisses attachées pour l'essentiel au statut du travailleur (fonctionnaire, salarié, artisan, agriculteur...). Les fonctionnaires d'État, comme le sont les agents de la DGFiP, relèvent directement du budget de l'État (compte « Pensions »), alors que les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers relèvent de la CNRACL.

Comment cela marche ?

Nombre de paramètres entrent en ligne de compte avant de parvenir au calcul de liquidation de la pension. Voici les principaux à connaître.

- ***Durée d'assurance*** : l'ensemble des trimestres validés pour acquérir des droits à retraite, tous régimes confondus. Le nombre de trimestres requis pour parvenir au taux plein de remplacement varie selon l'année de naissance : de 165 trimestres (41 ans 3 mois) pour une personne née en 1953 à 172 trimestres (43 ans) pour une personne née à partir de 1973.

- ***Ouverture des droits et limites d'âge*** : l'âge minimal d'ouverture des droits passe progressivement de 60 ans (agents nés avant le 1er juillet 1951) à 62 ans (agents nés à partir de 1956) ; la limite d'âge impliquant un départ obligatoire passe progressivement de 65 ans (agents né avant le 1er juillet 1951) à 67 ans (agents nés à compter de 1955).

- ***Bonifications de durée d'assurance*** : trimestres supplémentaires accordés au titre de situations particulières (services accomplis hors d'Europe, etc.).

- ***Décote ou surcote*** : l'une (ou l'autre) s'applique selon que l'agent n'atteint pas (ou dépasse) la durée d'assurance nécessaire pour atteindre le taux plein. En 2015, l'une comme l'autre seront au taux unique de 1,25 % par trimestre. La décote n'est pas appliquée au fonctionnaire qui prend sa retraite au moment où il atteint la limite d'âge dont il relève selon son année de naissance.

Attention : nombre d'autres facteurs particuliers rentrent en compte. Par exemple, concernant le ***temps partiel***, les trimestres validés sont proratisés à hauteur des durées et taux de temps partiel effectués pour fixer le taux de la pension ! Les trimestres validés à temps partiel sont considérés comme du temps plein uniquement par rapport à la durée d'assurance globale, et donc à l'application d'une décote ou d'une surcote.

Quel montant de pension de retraite puis-je espérer ?

Compte tenu des très nombreux facteurs concourant à déterminer le montant de retraite à percevoir, et dont seuls quelques-uns viennent d'être présentés, chacun comprend donc pourquoi le montant de la pension peut énormément varier d'un(e) retraité(e) à l'autre, même lorsque le niveau de revenu perçu en cours de carrière est comparable.

C'est pourquoi, dans le seul objectif de donner un ordre de grandeur, les chiffres présentés ci-dessous sont ceux du cas-type du fonctionnaire ayant bien l'intégralité de la durée d'assurance et le nombre de trimestres cotisés pour percevoir une pension au taux plein :75 % du traitement brut perçu les 6 derniers mois d'activité.

Ainsi, au vu des paramètres et traitements en vigueur en 2014, l'application de la formule de calcul de la pension donne les résultats suivants pour l'indice terminal des corps ou grades suivants :

Catégorie	C	B	A			
Grade	AAP/T 1ère cl. éch. 9	CP/GP éch. 11	IFiP éch. 12	IP éch. 9	AFiP -A éch. 6	AGFiP – HE - E
Traitement brut	2 116 €	2 602 €	3 047 €	3 626 €	3 695 €	6 112 €
Pension brute	1 587 €	1 951 €	2 285 €	2 719 €	2 771 €	4 584 €
Pension nette *	1 474 €	1 812 €	2 123 €	2 526 €	2 574 €	4 259 €

* La pension est soumise à un taux global de retenue de 7,1 % : 6,6 % au titre de la CSG / 0,5 % au titre de la CRDS / 0,3 %, depuis le 1er avril 2013, au titre de la CASA (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie).

Pour les fonctionnaires de la DGFiP, cette retraite est complétée d'un :

- **complément au titre de l'IMT**, soit, par exemple, 76 € bruts mensuels pour un agent ayant fait une carrière complète au sein des services de la DGFiP

- **complément au titre du RAFP**, le régime de retraite additionnel de la Fonction Publique, assis sur une partie des primes et qui ne devrait pas représenter plus de 20-30 € (cadre C) à 200 € (cadre A+) bruts mensuels

- **complément éventuel au titre de la NBI**, proratisé en fonction de la durée et du montant perçu (pour la majorité des agents, cela représente rarement plus de 30-40 € bruts mensuels)

Ces compléments sont soumis au même taux global de retenue : 7,1 %.

Solidaires Finances Publiques est un syndicat national présent dans tous les départements, dans toutes les directions (filière fiscale et gestion publique), fort de 2300 correspondants ou militants locaux. L'adhésion au syndicat est annuelle.
Le barême des cotisations est à ta disposition sur notre site internet à l'adresse suivante:
http://solidairesfinancespubliques.fr/agt_adh/adhesion/2016_CampagneTresorerieSite/Baremes_2016.pdf
Tu peux adhérer auprès de ton correspondant local ou envoyer le coupon dument rempli accompagné du réglement directement à notre permanence dans les Yvelines:

Centre des Finances Publiques
Solidaires Finances Publiques 78
12 rue de l'école des postes
78000 Versailles

2016

Bulletin d'adhésion

Coupon à remettre à ton correspondant accompagné du règlement

Solidaires Finances Publiques

SECTION :

NOM (marital) _____ **Prénom** _____

NOM (patronymique) _____ **Date de naissance** ...../...../.....

Cadre : ..... **Grade :** ..... **Echelon :** ..... **Indice :** .....

Montant de la cotisation → [ ] **Temps partiel** ..... %

IDENTIFIANT MINISTERIEL
N° DGFiP (6 chiffres) .....
N° ANAIS (10 chiffres) .....

Adresse administrative - service - structure - téléphone

_____

Mel professionnel ..... @dgfip.finances.gouv.fr

Adresse personnelle _____ **Mel personnel** .....

Solidaires Finances Publiques
Boîte 29 - 80 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél 01.44.64.64.44 contact@solidairesfinancespubliques.fr solidairesfinancespubliques.fr

solidairesfinancespubliques.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr
Tel: 07 81 54 58 34